



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-2-2-5

Séance du vendredi 14 février 2020

### SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

#### CONVENTION - CADRE DE PARTENARIAT NAVETTE DES CRÊTES 2019-2021

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mmes HELDERLE, JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme GROFF  
M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.  
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU les articles L 132-1 à L 132-6 du Code du Tourisme relatifs à la compétence des Départements en matière de tourisme,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-7-2-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 relative à la subvention en faveur d'Alsace Destination Tourisme pour les actions de promotion et de communication des Navettes des Crêtes 2019,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-2-1 du 13 décembre 2019 relative à la politique de l'attractivité des territoires, du développement touristique, de l'urbanisme et de l'aménagement,
- VU l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion du 17 janvier 2020,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Précise que l'aide du Département de 5000 € au titre des frais de promotion et de communication du dispositif « Navette des Crêtes » pour l'année 2019 a été versée à Alsace Destination Tourisme, porteur du dispositif d'animation touristique, le 15 juillet 2019,
- Approuve la convention-cadre de partenariat « Navette des Crêtes » pour la période 2019-2021 jointe à la présente délibération, ainsi que son annexe financière contractuelle pour la saison 2019 fixant à 5000 € la contribution du Département au titre de ce dispositif pour 2019,
- Autorise la Présidente à les signer,
- Prend acte que les contributions départementales au titre des années 2020 et 2021 feront l'objet de délibérations ultérieures.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité